

**POUR UNE REFORME
DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE
L'ESCLAVAGE**

*Avis au gouvernement
remis à la ministre chargée de l'Outre-mer
et au ministre de la Culture et de la communication*

16 février 2012

cpmhe

**Comité pour la Mémoire
et l'Histoire de l'Esclavage**

« VERS UNE NOUVELLE ETAPE »
POUR UNE REFORME DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L’HISTOIRE DE L’ESCLAVAGE

*Avis au gouvernement remis à la ministre chargée de l’Outre mer
et au ministre de la Culture et de la communication*

16 février 2012

En vertu de l’article 4 du décret n°2009-506 relatif, et à l’approche de la fin de son mandat, le Comité pour la mémoire et l’histoire de l’esclavage a décidé d’adresser au gouvernement un avis préconisant :

- d’une part, **la mise en œuvre effective du projet de Centre des mémoires de l’esclavage** demandé dès 2005 et ayant l’objet en 2007 d’un rapport remis par Edouard Glissant au Premier ministre ;
- et d’autre part, **l’installation d’une mission de préfiguration sur l’avenir du comité** partant du constat que la société française est de plus en plus tiraillée par les retours d’un passé colonial et impérial occulté et que le temps est venu de renforcer les missions d’un comité établi sur ces bases en 2004 en application de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l’esclavage en tant que crime contre l’humanité.

Cet avis rédigé par **Françoise Vergès** a reçu l’aval de l’ensemble des membres du CPMHE et a été adopté à l’unanimité en séance plénière le 16 février 2012.

Cet avis est précédé d’une **lettre ouverte** à la ministre chargée de l’Outre-mer, également adressée au ministre de la Culture et de la communication, datée du 9 février 2012.

SOMMAIRE

1. LETTRE OUVERTE A LA MINISTRE CHARGEE DE L’OUTRE-MER	5
2. VERS UNE NOUVELLE ETAPE : AVIS POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L’HISTOIRE DE L’ESCLAVAGE	7
3. SYNTHESE DE L’AVIS POUR UNE REFORME DE LA MEMOIRE ET L’HISTOIRE DE L’ESCLAVAGE	27
4. PRESENTATION DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L’HISTOIRE DE L’ESCLAVAGE	31

LETTRE OUVERTE

CONCERNANT L'AVENIR DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

A L'ATTENTION
DE LA MINISTRE EN CHARGE DE L'OUTRE-MER

Paris, le 9 février 2012

Madame la Ministre,

Dès son installation officielle auprès du gouvernement en 2004 en application de la loi du 21 mai 2001, le Comité, dont nous sommes membres depuis son renouvellement par décret en 2009, n'a eu de cesse de veiller à la mise en œuvre de la loi tendant à la reconnaissance de la traite, de l'esclavage en matière de commémorations, d'enseignement, de recherche, de valorisation des patrimoines et de médiation culturelle et citoyenne.

Au cours de ses premières années, le Comité a surmonté les difficultés inhérentes à sa mission dans une société qui avait une méconnaissance des siècles de traite et d'esclavage, des luttes comme de leurs héritages. Notre Comité a gardé le cap d'une pleine inscription de cette histoire dans la mémoire commune mais aussi d'une compréhension de cette histoire et des combats pour l'abolition dans le monde contemporain.

Après huit ans d'existence d'un tel comité, et trois années de mandat, nous sommes fiers de notre action et attachés à notre responsabilité. Dans la lignée du rapport fondateur de 2005, nous avons, au fil des années, complété et adapté nos préconisations pour une juste reconnaissance et de plus sûres connaissances de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition. Grâce à ce Comité, des avancées ont été possibles pour la France, notamment, en 2011, la reconnaissance de la contribution des esclaves des colonies françaises à l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité qui fonde notre République.

En huit années, le paysage social et culturel a changé. Et, bien que des actions restent à mener, notamment dans le domaine éducatif, dans la recherche, dans les médiations culturelles et citoyennes, nous considérons que de nouvelles orientations sont nécessaires pour notre Comité. Nous, membres du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, souhaitons que l'Etat consolide le rôle civique du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage par un élargissement de ses missions et un renforcement de ses moyens.

Nous, membres du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, demandons, à l'unanimité, qu'une mission officielle de préfiguration sur l'évolution du comité soit confiée à sa présidente.

Il vous revient, Madame la Ministre, en lien avec le Ministre de la Culture et de la Communication auquel nous destinons également cette lettre ouverte, de confier à Françoise Vergès cette mission. En effet, une réforme ambitieuse d'un Comité dont l'institution découle de la loi ne peut s'appuyer que sur une consultation approfondie et sur la base d'une réflexion aboutie.

Connaissant votre attachement à l'inscription de cette histoire dans la mémoire commune et votre constant soutien à nos propositions, nous ne doutons pas que vous annoncerez publiquement, comme nous le souhaitons, **la mise en place de cette mission de préfiguration le 16 février 2012**, à l'occasion de la séance plénière exceptionnelle au cours de laquelle nous vous présenterons un Avis pour une réforme du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

Françoise Vergès, présidente
Greg Germain,
Claude-Valentin Marie,
Henriette Dorion-Sébéloué,
Guy Lavaud,
Jean Hébrad,
Myriam Cottias,
Marie-Hélène Joly,
Jean-Claude Judith de Salins,
Frédéric Régent,
Philippe Pichot,
François Durpaire

VERS UNE NOUVELLE ÉTAPE

POUR UN RENFORCEMENT & UNE ÉVOLUTION DU RÔLE DU COMITÉ POUR LA MÉMOIRE L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

FRANÇOISE VERGES

En huit ans d'existence, le Comité de personnalités qualifiées, installé en application de l'article 4 de la loi du 10 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a su faire évoluer de manière visible et tangible les termes du débat public sur ces siècles d'histoire.

Au terme de trois années de mandat, le *Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage*, qui a succédé au *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, et dont la mission a été renforcée par le décret du 6 mai 2009, considère qu'il est nécessaire de poursuivre plus avant la mission qu'il s'est donné. Le temps est venu non seulement de dresser un état des lieux, dix ans après le vote de la loi mais également d'inaugurer une nouvelle étape.

Un premier seuil symbolique a été franchi: celui de l'inscription dans l'espace public de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. En effet, l'adoption par décret, en 2006, de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition* a marqué un tournant.

Une étape a été également engagée : celle d'une meilleure connaissance et appropriation de cette histoire, en raison de son inscription dans les programmes scolaires, et surtout des progrès récents de la recherche, alors que la France accusait un réel retard par rapport aux travaux dans les pays de langue anglaise, notamment. En quelques années, les thèses se sont multipliées et diversifiées, comme l'évolution des candidatures pour le prix de thèse du CPMHE permet de le constater. Notre Comité se félicite ainsi que le champ du droit de l'esclavage et de sa jurisprudence se développe enfin. Cette histoire livre des enseignements précieux pour le citoyen d'aujourd'hui : en apprenant que plusieurs centaines de décisions juridiques furent prises concernant l'esclavage colonial ou qu'un recueil de lois comme le *Code Noir* a pu permettre à quelques esclaves d'assigner leurs propriétaires en justice voire de gagner des procès, il prend la mesure de la place de l'esclavage dans le droit et de la manière dont la règle commune du droit peut être un recours contre l'arbitraire.

Le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage considère toutefois que la société française ne prend pas suffisamment en compte la singularité de cette histoire longue et complexe en raison notamment de l'insuffisance des formes de médiation culturelles et citoyennes.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les polémiques qui se succèdent sur la place des mémoires dans l'histoire ou la tentation d'effacer la singularité de l'esclavage colonial en insistant sur la permanence de l'esclavage dans l'histoire et son existence sur de nombreux continents. Par-delà la continuité dans les luttes et les déclarations juridiques visant les formes d'esclavage d'hier et d'aujourd'hui, il convient de rappeler ce que la traite négrière et l'esclavage colonial ont eu d'unique dans l'histoire : la migration forcée, massive et organisée de manière industrielle de populations issues d'un même continent, la justification « racialisée » de cet esclavage, l'importance de l'économie sucrière et de ses dérivés, la controverse sur sa légitimité dans l'histoire européenne, la création de nouvelles cultures et langues et les traces durables dont le monde actuel est l'héritier...

Pour prendre toute la mesure des héritages de cette histoire dans la vie de nos sociétés, pour que se construise enfin un récit partagé qui donne sa juste place aux siècles d'esclavage colonial et aux combats pour son abolition, une étape décisive reste à franchir : le temps des médiations sociales, citoyennes et culturelles.

Plus que jamais, **le CPMHE considère que le temps est venu de mettre en œuvre le projet du Centre national de ressources et de documentation accompagné de tous les outils nécessaires à son fonctionnement.** Ce projet défendu dès 2005 dans le premier rapport du Comité avait donné lieu à un rapport de préfiguration confié à Edouard Glissant, publié en 2007 dans l'ouvrage *Mémoires des esclavages* est demeuré sans suite. Depuis 2009, le CPMHE n'a eu de cesse d'en éprouver le besoin.

Ce centre de ressources et d'échanges sur les traites et les esclavages a pour vocation d'être un véritable espace d'éducation citoyenne : il doit être le lieu de rencontres et d'échanges autour de cette histoire commune, redécouverte dans toutes ses dimensions. Loin d'être un lieu de ressentiment, il doit aider à la compréhension de la complexité d'un système social, économique et culturel dont les effets se mesurent encore aujourd'hui.

Ce que peut apprendre aux citoyens d'aujourd'hui l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial, c'est notamment comment des sociétés ont été amenées à tolérer l'exclusion de groupes de l'humanité commune mais aussi capables de se mobiliser pour y mettre fin, comment ce qui était présenté comme « naturel », voire comme un fait de civilisation – l'esclavage et son africanisation – a pu finalement être questionné et condamné dans les consciences et dans le droit. Les publics pourraient en tirer des leçons contemporaines, celles d'une citoyenneté active et responsable. Ils pourraient aussi contribuer au croisement des mémoires issues du moment colonial, croisement qui permet de dépasser leur fragmentation, cause de rivalités qui mènent à des impasses identitaires. Un tel centre inciterait au dépassement des préjugés, aiderait à s'élever au-delà de l'enfermement mémoriel où les souffrances sont ressassées mais jamais acceptées. Un tel centre contribuerait au renforcement des solidarités, au dépassement des intérêts catégoriels et à la recherche du bien commun.

Dans ce rapport, le CPMHE entend réaffirmer l'indispensable inscription de la longue histoire de l'esclavage colonial et de son abolition dans l'espace public, social et culturel de la société française. Après trois ans de mandat, et huit ans d'existence de notre Comité, le temps est venu d'expertiser son rôle et ses moyens. **C'est la raison pour laquelle nous demandons la mise en place d'une mission officielle sur l'avenir du CPMHE.** Nous avons conscience de la manière dont, en 2012, la société française est travaillée par les multiples héritages de son passé colonial : notre Comité doit être en mesure de favoriser la mise en commun des mémoires autour d'une exigence de vérité et de reconnaissance historique.

LE SENS DE LA LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE & DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE :

FAIRE FACE A SON HISTOIRE

Une société peut être amenée à faire face à des moments douloureux de son histoire lorsque certains de ses membres réclament la prise en compte d'un passé qui, tout en faisant d'eux des membres de cette société, est initialement marqué par le déni de leurs droits. C'est le cas de ces hommes et de ces femmes faits esclaves dans les colonies françaises et qui, au moment de l'abolition, devinrent citoyens français, même s'ils demeurèrent sous le statut colonial.

Entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècle, la France a participé au commerce d'êtres humains capturés et achetés sur le continent africain et à Madagascar, et a mis en place un système esclavagiste au sein de ses colonies. La France a été le troisième acteur de la traite négrière après le Portugal et l'Angleterre. Sa colonie de Saint-Domingue, qui est devenue aujourd'hui Haïti, était une des colonies de plantation les plus riches de son temps, fournissant tout au long du XVIII^{ème} siècle la plus grande part du sucre consommé en Europe. La France a établi des codes de loi pour encadrer la vie des esclaves, mené des guerres pour défendre ses intérêts coloniaux, avant de se diviser autour de l'abolition de l'esclavage. Cette abolition, laborieuse et longue à s'imposer, s'est faite, rappelons-le, en deux temps, l'esclavage étant légalement rétabli pendant plus de quarante ans, entre 1802 et 1848.

Les citoyens français ont directement hérité de cette histoire. En effet, les traces laissées par ces siècles d'esclavage sont multiples : de nombreuses villes lui doivent leur richesse, des groupes d'intérêts économiques se sont installés dans la durée, de nouvelles langues et de nouvelles cultures sont nées.

Pourtant, en dépit, ou en raison, de son poids et de son importance, cette histoire comme ces héritages furent oubliés : un long silence s'installa après la seconde abolition de 1848. Il a fallu attendre plus d'un siècle pour que la parole vienne briser ce silence et pour repenser profondément ces siècles d'histoire, grâce à la mobilisation d'abord des descendants d'esclaves, puis d'intellectuels et d'associations.

A cet égard, l'année 1998 marque un tournant : lors de l'anniversaire du cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, des associations se rassemblent pour protester contre le récit officialisé tendant à l'effacement de la présence et des voix des esclaves à travers la seule évocation des grandes figures de l'abolitionnisme français. Le 23 mai 1998, la marche qui réunit dans Paris plusieurs dizaines de milliers de personnes, la plupart se désignant comme des descendants d'esclaves, en réaction aux célébrations officielles, ouvrit une brèche dans le silence de la Nation.

C'est à la suite de cette marche du 23 mai 1998 que plusieurs propositions de loi sont déposées au Parlement pour permettre la pleine reconnaissance du rôle de la traite négrière et l'esclavage colonial dans l'histoire de l'humanité et dans notre histoire. Christiane Taubira, députée, élue de Guyane, est alors désignée comme rapporteur d'un texte unique faisant la synthèse de ces différentes propositions de loi. Voté à l'unanimité le 10 mai 2001, ce texte devient la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

C'est en vertu de cette loi que fut établi ce qui est l'une des spécificités de la France dans la reconnaissance de cette histoire : un comité officiel, instauré par décret, composé de douze personnalités, et ayant la responsabilité de faire des préconisations pour les commémorations mais aussi dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Au terme de huit ans d'existence, force est de constater qu'alors même que la reconnaissance de ce Comité s'affirme au niveau national et international, la France paraît réticente à saisir tous les avantages de son institution.

Revenons donc tout d'abord sur les multiples raisons pour lesquelles il est nécessaire que la société française d'aujourd'hui connaisse et se réapproprie l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial.

Rappelons, en premier lieu, l'exigence démocratique pour la société française de connaître tous les aspects de ce qui la constitue.

1) Connaître l'histoire de la traite et de l'esclavage colonial, c'est s'en libérer. Comme le rappelait Edouard Glissant, « *l'esclave de l'esclavage est celui qui ne veut pas savoir* ». La *connaissance historique* n'est pas une simple exigence scientifique, elle est consubstantielle à la liberté et à la démocratie : c'est ce que rappelle d'abord la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

2) Connaître l'histoire de la traite et de l'esclavage colonial, c'est prendre en compte un enrichissement culturel considérable et l'émergence d'expressions culturelles originales et inattendues issues de ces mondes : autant de langues, musiques, savoirs ou créations qui font désormais partie du patrimoine immatériel commun.

3) Connaître l'histoire de la traite et de l'esclavage colonial, c'est élargir son regard sur le monde. Cet élargissement du regard permet de sortir d'une représentation de la géographie de la France mutilée excluant de vastes territoires de sa mémoire et son histoire et de retrouver ces points de contact et de rencontres trop souvent effacés au profit des seuls lieux de pouvoir.

4) Connaître l'histoire de la traite et de l'esclavage colonial, c'est donner consistance à l'idéal de citoyenneté. Par cette histoire, nous prenons la mesure des moyens à déployer pour mettre fin à l'injustice, à l'exploitation brutale et au déni des droits. Par cette histoire, nous apprenons à entendre la voix des oubliés du récit national, la voix de ceux que l'on n'entend pas parce que, dans notre histoire, leur monde demeure marginalisé, le monde des esclaves, à l'instar de celui des ouvriers, des paysans, des femmes, des petits colons ou des peuples autochtones...

5) Connaître l'histoire de la traite et de l'esclavage colonial, c'est ouvrir à la réflexion sur toutes les formes d'esclavage, sur la capacité de l'esclavage – perte totale d'autonomie de soi, déni de droit – à s'adapter aux transformations sociales, culturelles, juridiques et économiques. C'est se demander *ensemble* pourquoi il perdure et construire *ensemble* les conditions de son abolition.

Construire *la citoyenneté à partir de la reconnaissance de tous les récits singuliers et différents qui la composent* c'est contribuer à bâtir les ferments d'une société qui lie son destin à l'élaboration en commun de l'intérêt général et à l'affirmation d'idéaux partagés justice, égalité, protection des plus faibles.

En fin de compte, restituer la figure vivante de l'esclave, c'est redonner leur prix à des existences bafouées et négligées. Etudier l'histoire de l'esclavage colonial, ce n'est pas privilégier un groupe mais ouvrir à la réflexion fondamentale et permanente sur la nature même de la liberté et de l'égalité.

2.

L'ACTION DU CPMHE

EN FAVEUR DE L'INSCRIPTION DANS L'ESPACE PUBLIC DES MEMOIRES ET DE L'HISTOIRE DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE COLONIAL & DES COMBATS POUR LEUR ABOLITION

Au cours des huit ans de son existence, notre Comité n'a pas cessé d'impulser des manifestations visant cet objectif en relayant au plus haut niveau de l'État les demandes légitimes d'inscription de ces siècles d'histoire dans l'espace public.

Notre Comité a toujours visé à la diffusion de la connaissance à travers une multiplicité d'outils, à l'accès le plus large aux archives, et au débat franc et ouvert.

Notre Comité a prouvé qu'il est possible d'instaurer une conversation citoyenne où des points de vue divergents peuvent être entendus par tous de manière sereine.

A ce titre, notre Comité a fait vivre la loi du 10 mai 2001 afin qu'elle ne demeure pas une simple déclaration. Rappelons brièvement les actions entreprises par le Comité depuis son institution en 2004.

En 2005, un premier rapport dresse un état des lieux et fait des recommandations concrètes dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Ce rapport, publié et téléchargeable en ligne, fait désormais référence.

En 2006, la proposition de faire du 10 mai la *Journée nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* présentée et explicitée dans le rapport de 2005 est adoptée par décret gouvernemental tandis que la première cérémonie se déroule dans le jardin du Luxembourg, dépendant du Sénat où la loi fut adoptée à l'unanimité le 10 mai 2001. L'année suivante l'œuvre de Fabrice Hyber, *Le Cri, l'Écrit*, premier monument national dédié à la mémoire des esclaves, est inaugurée par le chef de l'Etat dans le même lieu. Des associations, des institutions culturelles et des collectivités locales se sont rapidement approprié la journée du 10 mai. La diversité et l'accroissement du nombre des manifestations, notamment dans des villes dont l'histoire n'est pas directement liée à l'esclavage colonial, témoignent de la curiosité et de l'intérêt des publics pour ces siècles.

Il n'est pas superflu de faire le point sur la question des commémorations de la traite, de l'esclavage et de leur abolition dont une circulaire de 2008 rappelle la diversité et la portée.

Avant tout, le Comité tient à rappeler l'importance de la date de la journée nationale : la commémoration de l'abolition de l'esclavage étant progressivement tombée dans l'oubli en France hexagonale, la loi du 21 mai 2001 exigeait de fixer une date nouvelle, en premier lieu pour l'hexagone. Le Comité a souhaité élargir cette exigence à toute la société française - pas seulement dans l'hexagone - et d'en faire une journée véritablement *nationale*. La date du 10 mai relie la date de l'adoption de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et l'esclavage par le Sénat en 2001 à la célèbre Déclaration de Delgrès contre le rétablissement de l'esclavage colonial en 1802. Elle a ainsi été choisie pour symboliser la pleine remémoration par la France de cette histoire, comme un hommage à la fois rendu aux esclaves et aux commémorations des luttes pour l'abolition. En ce jour, la société française toute entière est appelée à se pencher sur l'histoire de l'esclavage car elle concerne tous ses membres.

Toutefois, l'instauration d'une journée nationale n'a pas vocation à effacer ou à remplacer les autres temps commémoratifs, en particulier ceux propres à chacun des territoires d'Outre-mer concernés depuis 1983.

Le CPMHE considère en effet que la pluralité des dates de commémoration est le reflet d'une histoire inscrite sur plusieurs siècles et sur des territoires différents, et traduit la complexité du processus esclavagiste et abolitionniste propre à la France.

- Cette pluralité des dates est la conséquence du fait que la France a connu deux abolitions de l'esclavage (1794 et 1848), distinctes de celle de la traite (1815), et entrecoupées par une période de près de cinquante ans de rétablissement de l'esclavage colonial et du Code Noir, entre 1802 et 1848.

- Par ailleurs, cette multiplicité rend justice à l'histoire propre de chaque colonie française : depuis 1983, dans chaque territoire d'Outre-mer concerné par cette histoire, une date de commémoration singulière est fixée. Elle rappelle le temps qui a séparé la signature du décret d'abolition du 27 avril 1848 de sa mise en œuvre et la mobilisation des esclaves pour se libérer. C'est ainsi que la Martinique célèbre le 22 mai, la Guadeloupe le 27 mai, la Guyane le 10 juin, la Réunion le 20 décembre. Mayotte a choisi pour sa part d'honorer le 27 avril tandis que Saint-Barthélemy commémore l'abolition du 9 octobre 1847, alors que la colonie appartenait à la Couronne suédoise.

- Dans le rappel de ces dates, nous n'oublions pas celle du déclenchement de la révolte des esclaves de Saint-Domingue, dans la nuit du 23 août 1791, choisie par l'UNESCO pour la Journée internationale du souvenir de la Traite et de son abolition. Ce soulèvement finit par conduire à la première abolition française en 1794 et à l'établissement en 1804 de la République d'Haïti, victorieuse des troupes napoléoniennes, au terme d'une guerre d'émancipation et d'indépendance qui compte tant dans l'histoire des grandes révolutions du monde atlantique et dans celle de l'humanité.

La multiplicité des dates témoigne du caractère vivant de la mémoire de l'esclavage dans la société française. C'est ainsi qu'en 2008, le président de la République a reconnu le 23 mai comme journée à la mémoire de la « souffrance des victimes de l'esclavage ». Portée par le Comité de la marche du 23 mai 1998 (CM98), cette journée qui fait écho à la marche de 1998 permet à des citoyens français de porter avec dignité la mémoire de leurs ancêtres, après des décennies d'oubli et de silence.

Le CPMHE est particulièrement attaché à ce que les autorités gouvernementales célèbrent la journée nationale chaque 10 mai tout en souhaitant voir se déployer, dans la période qui conduit, chaque année, de l'anniversaire du décret de 1848 (27 avril) à la commémoration de l'abolition en Guyane (10 juin), un temps des mémoires.

Certains déplorent la pluralité des dates de commémoration liées à l'esclavage. En conserver une seule ne serait pas faciliter le travail de mémoire, mais, au contraire, prendre le risque d'occulter une part de notre histoire.

En effet, chacune de ces dates permet de saisir l'esclavage dans sa multi-territorialité, dans sa chronologie longue et tourmentée, dans ses mutations et reconfigurations, et dans sa capacité à réapparaître sous de nouvelles formes. C'est la raison pour laquelle notre Comité appuie pleinement chacune de ces dates de commémorations tout en rappelant que, sans effacer les autres moments commémoratifs, la date nationale du 10 mai permet de rassembler l'ensemble de la société française autour d'une histoire commune.

La cérémonie nationale chaque 10 mai renforce année après année la conscience de cette histoire commune. Ainsi, en 2011, dix ans après l'adoption de la loi du 21 mai 2001, notre Comité a défendu, auprès des plus hautes autorités de la République, le principe du dévoilement d'une stèle portant l'hommage écrit de la nation à la mémoire des esclaves de ses anciennes colonies pour leur rôle dans l'avènement de l'universalité des droits humains et des idéaux républicains. Sans les combats des esclaves et leurs contributions à l'abolition de l'esclavage colonial, les idéaux de liberté, égalité, fraternité de la République seraient restés amputés d'une dimension essentielle : il ne peut y avoir d'exclusion fondée sur une ligne de couleur.

Plus largement, dès 2005, ce fut l'ensemble des traces matérielles et immatérielles liées à l'esclavage dans la société française que le Comité s'est employé à mettre en valeur. Dès 2006, fut lancée avec le ministère de la Culture et de la communication le projet de guide des sources des archives d'une part, et un projet d'inventaire des objets et œuvres d'art liés à la traite, à l'esclavage et à leur abolition dans les collections des musées de France d'autre part. Si en 2007, le guide des archives fut publié à la Documentation française, le projet d'inventaire resta en suspens. Le CPMHE a relancé en 2010 cette action conjointe avec la Direction des patrimoines du ministère de la Culture et de la communication dans le cadre de l'action transversale prioritaire « *Patrimoines de la traite, de l'esclavage* » menée par le département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique. Dans le même temps, le CPMHE a mis en avant les grandes actions patrimoniales au niveau local, du musée d'Aquitaine, lieu de la cérémonie officielle en 2009, au projet de mémorial à l'abolition de l'esclavage de la ville de Nantes qui sera inauguré le 25 mars 2012.

A travers ses recommandations et ses actions, au fil des années, le CPMHE n'a eu de cesse de mettre en avant la figure de l'esclave comme figure du politique et la redécouverte de l'existence propre des esclaves. Cela est vraiment nécessaire : même si les manifestations culturelles et scientifiques qui ont permis une meilleure diffusion du savoir se sont multipliées, l'esclavage reste marginal dans l'étude de la modernité, de l'évolution des notions de liberté et d'égalité, de l'histoire de l'art, du droit...

Nous nous étonnons d'observer à quel point, même chez une génération récente d'historiens qui renouvelle l'étude de la colonisation française et de ses legs, la figure de l'esclave demeure marginale, voire absente. Cette figure de l'esclave interroge si radicalement tous nos présupposés sur l'idée de nature, sur le droit ou sur l'inévitabilité du progrès que nous préférons continuer à la considérer sous l'angle de la morale, comme si la simple condamnation de principe pouvait suffire. Cette figure de l'esclave est si polysémique, si complexe, si diverse, qu'elle défie toute simplification historique. L'esclave parle dans plusieurs langues, peut circuler entre plusieurs statuts, voyager d'un continent à l'autre, devenir « libre », artisan, soldat, ou sage-femme, marronner, se rebeller, avorter, enfanter, écrire des poèmes, des chants, des manifestes...

En somme, la figure de l'esclave défie tout manichéisme, perturbe le confort de la morale et pose des questions dérangementes. Comme par exemple, celle de chercher à comprendre, notamment, comment se fabriqua cette acceptation, voire cette justification, de l'exclusion d'une part d'êtres humains dans cette Europe qui commençait à proclamer les idées de droit naturel, de liberté humaine et d'imprescriptibilité des droits. Ou celle de savoir comment s'organisèrent les complicités africaines, la capture, le transport, et pourquoi cela dura si longtemps.

C'est sans doute pourquoi la question de l'esclavage demeure une question sensible. Quiconque est amené à s'exprimer à ce sujet, y compris d'un point de vue scientifique, fait l'épreuve de l'émotion que porte en elle cette question. Émotion compréhensible et légitime. Comment porter la mémoire des esclaves ? Et comment comprendre la traite et l'esclavage dont les récits disent toute l'horreur insupportable ?

Personne, d'où qu'il soit, ne peut s'imaginer complice d'une forme d'exploitation si brutale. Et pourtant, elle dura des siècles, et il fallut que s'imposât un vaste réseau de complicités, un imposant sentiment d'indifférence et d'épouvantables discours de justification de la part de tous ceux qui tirèrent, directement ou indirectement, profit de ce système. Au moment où la France déclara l'universalité des droits humains et les défendit contre une Europe monarchique attachée à ses privilèges, elle demeura ambiguë sur la question de l'émancipation totale des esclaves. Le mouvement abolitionniste connut nombre de défaites et de reculs, aucun mouvement social massif contre l'esclavage n'ayant émergé en France. Il faut ajouter à cela l'héritage ambigu de l'abolitionnisme : à la fois porteur de promesses d'égalité, de citoyenneté et d'espoir d'une vie meilleure, il est aussi la justification du maintien d'un ordre économique injuste, véhiculant un discours assimilateur légitimant les conquêtes coloniales.

Ces ambivalences expliquent sans doute un si long silence. En France, la défense de l'esclavage et son rejet ont longtemps coexisté – et le premier a longtemps dominé. Il en résulte un sentiment de gêne, voire de honte, qui produit dès lors un rejet de toute connaissance, un refus de voir et de comprendre, et l'idée moralisante que, « si cela est arrivé, ce doit être la faute de mauvaises personnes ».

Dans ces circonstances, peut s'expliquer le fait que l'entreprise de remémoration commune soit parfois ressentie comme une offense, une agression, un déni de ce qui a pu être « bon et juste » en Europe, sans compter que nombreux sont les autres groupes qui estiment que leur propre histoire n'est pas considérée à sa juste place. Pour faire en sorte que l'entreprise de remémoration et réappropriation collective de l'histoire de la traite et de l'esclavage soit profitable à tous, qu'elle participe au renforcement de la cohésion française, il ne faut pas éluder ces sentiments.

Nous constatons que l'histoire de l'esclavage reste un domaine de recherche encore assez peu développé dans sa transversalité en France, en comparaison avec l'Angleterre par exemple, en tant qu'il influe, affecte, transforme la société, ses goûts, ses sentiments, ses choix. La relative marginalité de l'esclavage et de sa prise en compte dans la réflexion sur ce qui a fait la France peuvent sans doute s'expliquer en partie par l'externalité territoriale de l'esclavage sur des terres situées loin de l'hexagone, et de ce fait marginalisées dans le débat public. L'éloignement géographique est peut être responsable de l'éloignement dans les mentalités. La colonisation favorisa d'autant plus cette mise à distance car elle ne fut pas intimement connue des populations qui l'ont entreprise. Les colonisations ont été réalisées par le moyen d'expéditions armées ou de l'émigration de colons, dès lors coupés de leur terre d'origine. De cette méconnaissance partielle de l'esclavage à l'époque coloniale découle la marginalisation de cette question dans la société actuelle. Cela conduit à considérer l'esclavage comme un fait mineur de notre histoire, au regard notamment de l'immigration postcoloniale sur le territoire hexagonal.

Cette méconnaissance soulève un autre enjeu crucial dans les recommandations du Comité en matière de recherche et d'enseignement : celui des moyens de mieux connaître la vie et le monde des esclaves. Car, au fond, que sait-on des esclaves des colonies françaises ? Où trouver les faits et les données qui permettent d'appréhender les aspects complexes et multiples d'une réalité qui se déploie sur plusieurs territoires et à travers des siècles ? Cela nous conduit à évoquer la difficulté qu'il y a à « exposer » l'esclavage et à représenter la figure de l'esclave dans les manuels scolaires, dans les discours, dans les fictions. Faut-il insister sur l'oppression ? La résistance ? Les héritages ? Comment éviter le catalogue des horreurs et des bonnes intentions ?

Toutes ces difficultés sont cependant ce qui fait de l'esclavage un enjeu de connaissances, sur l'économie, le droit, la culture, les religions, les langues, ainsi que le montre, depuis quelques années, les thèses soutenues et celles en préparation, les découvertes archéologiques, et le dépouillement d'archives jusqu'ici négligées. C'est en insistant sur les moyens de favoriser la recherche sur ces questions que le Comité entend contribuer à l'élaboration de connaissances solides et précises pour redonner à l'esclavage la place qui lui revient.

Toutes ces questions ont informé les débats de notre Comité depuis son installation. Toutes nos recommandations ont reposé sur les postulats suivants :

- Nous pensons que l'histoire de l'esclavage n'est pas seulement celle d'un groupe mais celle de la France entière.
- Nous pensons que l'appropriation par tous les membres de la société de cette histoire et de ces héritages contribue à construire un terrain commun où des mémoires fragmentées se retrouvent ensemble à la faveur d'un récit partagé. Pour que la citoyenneté soit vécue collectivement, celui qui a été exclu doit être redécouvert, et chacun doit trouver sa place dans le respect des autres mémoires.
- Nous pensons que la diversité des mémoires françaises ne constitue pas un obstacle à une conversation commune. Il est inévitable que le passé colonial de la France ait créé cette diversité. La politique qui consiste à opposer ces mémoires, à les cristalliser autour du ressentiment et de l'intolérance à d'autres souffrances ou à d'autres perceptions, est celle qui encourage le communautarisme.
- Nous pensons que tout système qui entraîne l'exclusion d'une partie de l'humanité, que ce soit par la mise en esclavage, le travail forcé, le déni des droits les plus élémentaires, porte en lui les conditions de sa réalisation, qu'il s'agisse de répression, de situation de guerre latente ou ouverte, des complicités ou d'une indifférence au sort de l'autre. Les tensions autour de cette histoire sont inéluctables, d'autant que l'étude de cette histoire oblige à départager entre le juste et l'injuste. Ceux qui se retrouvent du côté des vaincus perçoivent souvent leur malheur de manière exacerbée tandis que ceux qui se placent du côté des vainqueurs ont tendance à imposer leur récit. Pour sortir d'une telle impasse, il faut créer, dans la société, les conditions d'une conversation permettant la reconnaissance du désir de se faire entendre et le dépassement des frustrations ou des ressentiments, dans le souci du bien commun. Pour reconstruire le sentiment de justice et de communauté, sans tout mettre au même niveau ni effacer les différences, cette conversation civique doit porter sur les conditions du consentement et des résistances à l'oppression et à l'exclusion, les inégalités et les discriminations étant considérées au même titre que le mépris et le déni de dignité.
- Nous pensons enfin que le croisement des dimensions locales, régionales, nationales et mondiales est indispensable dans la présentation et la compréhension de l'esclavage. Ainsi, ce qui s'est produit en Martinique par exemple doit être étudié localement, tout en tenant compte des mutations dans la région de la Caraïbe, des transformations dans la métropole coloniale, en Europe (guerres et rivalités entre puissances, débats sur la traite et l'esclavage, révolutions) et dans le monde (évolutions en Afrique, en Amérique du sud et du nord, dans l'Océan indien). Dans ses préconisations, notre Comité est soucieux de l'inscription de cette histoire à plusieurs niveaux, du local au national, du national au mondial.

3.

LE COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE S'EST IMPOSE AU FIL DES ANNEES COMME

UNE REFERENCE SOCIALE, SCIENTIFIQUE & CULTURELLE

Au fil des ans, le Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009), puis le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) se sont imposés comme un interlocuteur de référence dans l'espace public.

Dès 2004, le gouvernement a fait le choix de nommer au sein du premier Comité présidé par Maryse Condé plusieurs personnalités ou chercheurs de renommée internationale. Depuis 2009, le CPMHE peut également s'appuyer sur des historiens, chercheurs ou personnalités culturelles pour faire en sorte que ses préconisations soient en phase avec les recherches et les découvertes les plus récentes, mais aussi à ce que soit prise en compte l'évolution des formes d'inscription des héritages de la traite et de l'esclavage dans l'espace public en France comme dans les grands pays concernés par cette histoire, en Europe, en Amérique et en Afrique.

L'action du Comité s'appuie sur la double légitimité que lui confèrent la loi et la société :

- la légitimité sociétale du Comité lui vient d'un mouvement qui commence dans les années 1960 dans les territoires d'Outre-mer qui furent des sociétés esclavagistes et qui réclament que soient prises en compte une histoire, une langue, une culture singulières nées des frictions, conflits, et rencontres produites par deux siècles d'esclavage et un siècle de colonisation post-esclavagiste. Ce mouvement se déploie dans l'hexagone à partir de 1998 et va conduire à l'adoption de la loi du 10 mai 2001. Il est relayé au niveau européen par les actions mémorielles conduites en Grande-Bretagne, qui culminent avec le bicentenaire de l'abolition de la traite en 2007, mais aussi aux Pays-Bas, avec l'instauration d'une journée de commémoration le 1^{er} juillet et d'un institut dédié, le NinSEE;
- la légitimité juridique du Comité découle de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, loi dont le Comité est une émanation.

C'est de son travail accompli depuis 2004 que notre Comité tire aujourd'hui sa force : il s'est imposé comme un interlocuteur de référence tant au niveau national qu'international. Nous en voulons pour preuve les sollicitations régulières dont il fait l'objet pour impulser des actions, les soutenir, les labelliser, pour intervenir dans des colloques, des manifestations culturelles et artistiques, pour apporter un conseil dans le cadre de commémorations, d'actions mémorielles. A l'échelle internationale, le CPMHE a été sollicité en Afrique, notamment au Sénégal et au Togo, en Europe, lors de la mise en place d'un réseau international des musées des Droits de l'Homme (FIHRM), mais aussi par le congrès des collectivités européennes et par l'OSCE à Vienne, aux

Etats-Unis, en raison de liens réguliers avec la représentation diplomatique américaine en France ou avec des grandes universités comme Columbia à New-York. Nous nous félicitons également du développement et de la consolidation de nos liens avec les organisations internationales UNESCO et ONU.

Au fil des années, le champ d'action du CPMHE s'est étendu dès lors qu'il est apparu pour des groupes et des individus comme un acteur de poids s'agissant de la prise en compte dans l'espace public des mémoires issues de la colonisation, dans toutes leurs dimensions et leurs complexités. C'est dans ce contexte qu'en 2011, Marie-Luce PENCHARD, ministre déléguée chargée de l'Outre-mer, a confié au Comité une mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, entérinant ainsi un état de fait : le Comité est la seule instance officielle établie auprès du gouvernement, et composée de personnalités qualifiées, en mesure de faire des préconisations concernant le traitement dans l'espace public de mémoires issues de la colonisation.

Cet élargissement de fait du champ de notre Comité ne signifie en rien la mise au second plan de sa vocation première qui est de considérer les mémoires et l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Notre Comité estime au demeurant que c'est à partir de l'expérience de la traite négrière et de l'esclavage colonial que des formes juridiques, politiques, ou culturelles prennent leur point d'origine dans la société française, dans la longue durée de l'histoire coloniale, et continuent à être un point de référence et une source d'inspiration dont les traces pèsent encore sur notre présent.

Bien que renforcé par le décret du 6 mai 2009, et doté d'un secrétaire général, le CPMHE dispose cependant de faibles moyens. Son statut et son budget actuel ne lui permettent que de répondre à des dépenses de fonctionnement, en premier lieu desquelles l'entretien de son site internet, mais nullement de soutenir de manière active des missions de recherche autour de la mémoire de l'esclavage ou des actions visant à promouvoir la diffusion des connaissances, qu'il s'agisse de prendre part au financement d'un programme de numérisation, d'un colloque ou d'un ouvrage scientifique. En outre, force est de constater que le CPMHE qui a depuis 2009 la responsabilité de conseiller le gouvernement concernant l'orientation de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, ne dispose d'aucun budget pour soutenir son organisation et déplore, année après année, les carences de sa prise en charge par l'Etat.

4.

DES RAISONS POUR LESQUELLES, EN 2012, LA FONDATION D'UN CENTRE DES MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE

DEMEURE UNE NECESSITE

La journée nationale est l'une des actions de médiation civique et culturelle auxquelles le CPMHE est tout particulièrement attaché pour inscrire dans un récit partagé et dans la conscience commune les mémoires de la traite, de l'esclavage et des combats pour leurs abolitions. Toutefois, cette action de médiation et de conversation entre les acteurs de la société, et les porteurs de cette mémoire, nécessite, pour s'inscrire dans la continuité, que soit enfin mis en œuvre le projet de création d'un Centre national de ressources et de documentation sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions, évoqué dès le rapport de 2005¹.

A la suite de ce rapport et de cette préconisation, Dominique de Villepin confia, en 2006, à Édouard Glissant, une mission de préfiguration sur la fondation d'un Centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions.

Dans son rapport publié en 2007, sous le titre *Mémoires des esclavages*, conjointement par la Documentation française et par Gallimard, et disponible en ligne², le poète et écrivain d'origine martiniquaise développait ses arguments pour justifier ce « *centre visible* », installé au cœur de la cité, qui se devait d'être tout à la fois « *un centre national d'étude, une aire d'activités et d'actualités, un centre des archives portant sur le sujet et un mémorial.* »

Pour autant, Edouard Glissant reconnaissait les écueils d'un tel projet. Alors que nous souhaitons que ce projet redevienne une priorité, il est essentiel de rappeler longuement la difficulté qu'il présentait et la perspective qu'il défendait :

*La fondation d'un Centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions présente ainsi, à cette première approche, des difficultés qui, si elles ne sont pas insurmontables, exigent d'être sérieusement prévenues. La première d'entre elles tient au **caractère dit national** d'une telle entreprise. L'existence d'une nation ne sous-entend pas forcément l'unanimité de ses nationaux autour d'un projet donné à un moment donné, il semble pourtant que cette unanimité serait, répétons-le, une condition souhaitable dans le cas de ce centre de mémoire.*

¹ *Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, La découverte, 2005

² <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000732/0000.pdf>

Nous aurons à développer les raisons qui fonderaient l'exigence d'une telle unanimité, d'autant plus délicate à définir ou à maintenir qu'elle résulterait, dans ce cas de la nation française, en effet d'une triple vue : unanimité difficile des nationaux qui se proclament "de souche", qui pourraient par ailleurs ressentir l'existence d'un tel organisme de mémoire comme une offense, ou une agression, à leur passé commun, un déni à leur action dans le monde, et unanimité de ces autres nationaux qui, descendants émancipés d'esclaves, pourraient diverger sur le sens et la signification ou la "raison suffisante" de cette fondation comme reconnaissance ou réparation, et, pour finir, ou pour recommencer dans une autre dimension, unanimité incontournable, et si ardue, de ces deux groupes de citoyens entre eux, si on peut dire. Ce qui serait le plus difficile.

Il s'agit donc de mettre en œuvre un processus qui conduise à « rétablir le système de relation et sur cette base avoir une relation du tout-monde, c'est-à-dire un monde que pour la première fois on partage ». Cette perspective fondamentale d'une mise en relation trouve un écho dans les préconisations actuelles du CPMHE portant sur la nécessité pour la France de faire converser les mémoires liées à la colonisation telles qu'elles ont été longuement développées dans le rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales. Ces mémoires, multilingues et diverses, s'ignorent le plus souvent, ou bien ont une idée étroite et faussée de ce qui les constitue les unes les autres. Or, elles ont des traits communs, comme celui d'être « minoritaires » dans le récit national, ou encore de se sentir marginalisées ou incomprises.

5.

REINCORPORER LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE, ET LA DIMENSION COLONIALE, DANS LA CONSCIENCE HISTORIQUE FRANÇAISE:

POUR UNE HISTOIRE DE FRANCE DECLOISONNÉE

L'histoire longue de la traite et de l'esclavage est un des éléments qui a façonné notre société.

La France d'aujourd'hui compte en son sein des millions de personnes dont les ancêtres furent des esclaves, des marrons, des Libres de couleur, des négriers, des propriétaires d'esclaves, des commerçants et des entrepreneurs, des abolitionnistes et des défenseurs de la cause des esclaves... La France compte des territoires dont le paysage culturel, social, économique et environnemental est marqué par cette histoire : la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

Cependant, au lendemain de son abolition définitive dans les colonies françaises en 1848, l'esclavage disparaît des mémoires officielles : il continue à vivre dans les langues, les rites, les chants des sociétés qui ont connu l'esclavage mais n'occupe alors aucune place dans les livres d'histoire, dans les musées, dans les arts. Il est comme effacé de la conscience. Et pourtant, de la France, il a imprégné l'imaginaire, la langue, le droit, la philosophie, la doctrine des droits humains, les notions de liberté et d'égalité, la réflexion sur le statut de la propriété, le rapport au travail, les débats sur le droit à l'éducation ou à la santé...

Bien qu'obliéré, l'esclavage a laissé des traces sur le sol même de l'hexagone, dans les ports négriers et leurs arrière-pays, sur les places publiques et les noms de rues. Si le passant les ignore, c'est parce notre pays ignore une part de son histoire et une part de lui-même. Si le passant ne voit plus cette présence, c'est parce qu'il n'a pas appris à voir dans les villes des traces matérielles de cette histoire.

Ainsi, comment un français d'aujourd'hui est-il en mesure de savoir que c'est dans le fameux Hôtel de la Marine, place de la Concorde, à Paris, que fut signé le décret abolissant l'esclavage le 27 avril 1848 ? Force est de constater qu'en 2011, alors que le devenir de l'Hôtel de la Marine a fait l'objet d'un débat public avec la mise en place d'une commission sous l'autorité de l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, jamais cette part de son histoire n'a été évoquée, à aucun moment le CPMHE n'a été sollicité à ce propos et, à ce jour, aucune plaque, aucun guide touristique, aucune brochure de la ville de Paris ne la rappelle. Rappelons, à ce propos, le fait que notre Comité avait proposé, en vain, que la stèle rendant hommage aux esclaves des colonies françaises, dévoilée au jardin du Luxembourg par le président de la République le 10 mai 2011, fût apposée dans la cour intérieure de l'Hôtel de la Marine.

Il est également frappant de constater que le poids des représentations lui-même n'est guère interrogé. Ainsi l'iconographie du groupe statuaire situé devant l'Observatoire de Paris inscrit dans la pierre cette « africanisation » de l'idée de l'esclavage à laquelle l'Europe s'est livrée à partir du XIX^e siècle : seule des quatre aires de civilisation -Amérique, Asie, Afrique, Europe- qui portent le globe, l'Afrique est symbolisée par des chaînes au pied, comme s'il la représentation de ce continent était indissociable de l'esclavage. En arrière plan se joue une véritable « racialisation » de l'esclavage.

Comprendre cette histoire, inscrite dans nos monuments, c'est en rendre visible et en comprendre les traces. Toutes ces traces –noms, enseignes, monuments, bâtiments, statues, lieux de mémoire – dessinent un territoire inconscient de la mémoire qu'il convient de faire resurgir³. Cette occultation pose problème parce qu'elle marginalise un pan entier de l'histoire de notre citoyenneté, de notre société et de notre culture, et parce qu'en prolongeant ainsi le silence, elle entretient l'ignorance.

L'histoire de la traite et de l'esclavage interroge l'histoire de France. Comment pourrait-on ne pas prendre en compte pour ce qu'ils sont ces siècles qui voient la France, au côté d'autres puissances européennes, se lancer dans le commerce de « bois d'ébène », c'est-à-dire déporter des centaines de milliers de d'hommes mais aussi de femmes et d'enfants pour les besoins de son économie coloniale ? Comment ne pas prendre la mesure du vaste réseau géopolitique et économique, d'échanges, de rivalités, et d'alliances, dans lequel s'inscrit alors la France, en raison même de la traite et de l'esclavage colonial ?

Comment ne pas prendre en compte les effets de l'esclavage sur les débats qui animent la Révolution française, notamment autour de la portée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et les choix politiques et militaires pour les colonies ? Et les guerres répétées, sous l'Ancien régime comme dans la période révolutionnaire, contre les Anglais pour défendre les colonies françaises peuvent-ils demeurer si méconnus ? Et les événements qui conduisent à la première abolition de l'esclavage en février 1794 peuvent-ils rester autant ignorés ? Et l'envoi d'une force de 50 000 hommes à Saint Domingue en 1801, le rétablissement de l'esclavage en 1802 par Napoléon Bonaparte, la défaite des troupes napoléoniennes par l'armée haïtienne, le décret napoléonien interdisant l'entrée des personnes de couleur sur le territoire national aussi négligés ? Et que sait-on du rôle des « Libres de couleur », des différents procès d'esclaves à leurs maîtres qui se multiplient après le rétablissement de l'esclavage, des aménagements du travail contraint dans les années qui suivent l'abolition de 1848, des accords avec l'Angleterre impériale pour importer de l'Inde et de la Chine des travailleurs pour les plantations de canne à sucre sans oublier tous ces effets induits, moins « visibles » mais tout autant importants : les innovations scientifiques et technologiques pour améliorer la fabrication du sucre, les transformations des paysages par la déforestation, la construction d'usines, de plantations, la création de jardins botaniques ou bien encore les transformations du goût, par exemple dans le mode de consommation du café, du chocolat et du thé ou l'émergence d'une nouvelle pâtisserie française, sans oublier l'influence du monde colonial sur les arts décoratifs... Tout cela, en fin de compte, constitue une part non négligeable de l'histoire de France.

En outre, l'esclavage colonial inscrit la France dans les espaces européen et mondial. Il la relie de manière durable, ambivalente et complexe aux continents africain, américain, aux mondes caribéens et à ceux de l'Océan indien. Ce que nous rappellent la traite et l'esclavage colonial, c'est la dimension atlantique de l'histoire française, mise en lumière par les historiens à partir de la circulation des hommes et des idées entre les révolutions anglaise, américaine, française et haïtienne. Ce que nous rappellent la traite et l'esclavage colonial c'est que l'histoire de la France n'est pas concentrée dans sa dimension hexagonale mais bien plutôt liée au monde. Ce que nous rappellent la traite et l'esclavage colonial, c'est comment la France évalue son histoire à l'aune de ce qu'elle apporte au monde et de ce qu'elle en reçoit. C'est à cette condition que la France peut s'enorgueillir des combats qu'elle a su mener pour que les principes qui fondent sa république, ceux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, se traduisent en actes.

³ Dans le cadre du **Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales** (disponible en ligne sur le site www.cpmhe.fr), le CPMHE a fait des préconisations concrètes visant à établir une signalétique commune aux lieux d'histoire et de mémoire liée à l'histoire coloniale sur l'ensemble de la France et à développer des outils d'information numérique (applications pour smartphone). De même, le CPMHE soutient le projet de réalisation d'un guide colonial et anticolonial de Paris initié par deux historiens Alain RUSCIO et Marcel DORIGNY, qui fut membre du CPME.

6.

DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE VERS UN

COMITE NATIONAL DES MEMOIRES & DE L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ET DE LA COLONISATION

La société française est de plus en plus confrontée à ces incessants retours sur une part oubliée, une dimension absente de sa propre histoire qui la hante, son passé colonial et impérial. En instaurant, par décret, dans le cadre de l'application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, un comité de personnalités qualifiées, l'Etat mettait en place, pour la première fois de son histoire, une instance chargée de faire des propositions sur la manière de donner sa juste place à tout un pan de cette longue histoire coloniale occultée. L'oubli français de son passé colonial est source d'incompréhension, de traumatismes, de tensions et de ressassements. Cet oubli pèse bien sûr en premier lieu sur les territoires des Outre-mer français, mais il concerne de nombreuses strates de la population française d'aujourd'hui, et, en fin de compte, la France dans son ensemble.

Depuis 2004, il revient à notre Comité d'accompagner l'Etat et la société dans le travail de réappropriation mémorielle et historique de cette période qui conduit de l'expansion maritime à l'engagement massif dans la traite négrière à la mise en place dans les colonies de plantations reposant sur l'esclavage, de l'esclavage colonial aux luttes pour son abolition. Le CPME, puis le CPMHE ont pris pleinement conscience des difficultés mais également des possibilités qu'ouvre, à la société française, une entreprise de réappropriation de l'histoire coloniale et de ses héritages ouverte sur l'expérience des autres sociétés européennes et sur le monde.

C'est en s'appuyant sur son expérience, acquise après les polémiques et les controverses, en privilégiant toujours le débat et l'écoute, en faisant constamment référence à la recherche scientifique, en sachant qu'il est plus facile de juger que de comprendre. Le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage peut apparaître comme l'embryon d'une instance nationale de médiation, entre la société et l'Etat, pour libérer d'un passé qui ne passe toujours pas.

Pour franchir ce nouveau cap, une conversation approfondie, un état des lieux, des consultations, et l'élaboration de propositions concrètes sont nécessaires. Alors que le mandat de l'actuel Comité s'approche de son terme, notre souci n'a pas été de faire seulement un bilan de ce qui a été entrepris, mais de regarder plus loin, de considérer l'état et les besoins de la société française. Une évolution et un renforcement du CPMHE sont souhaitables. Mais de quelle manière ? Pour quels objectifs ? Et avec quels moyens ? Ces questions doivent être posées de manière franche et ouverte. La mission sur l'esclavage colonial et ses héritages n'est pas achevée, mais elle ne saurait être exclusive, sauf à prolonger cette fragmentation mémorielle dans une France qui a peur de l'avenir parce qu'elle occulte une part de son histoire.

Il est temps qu'une mission de préfiguration sur l'avenir de notre Comité soit mise en place. Cette mission qui pourrait être confiée à la présidente du CPMHE aurait pour objet :

- en premier lieu, le rôle, le périmètre et les nouveaux objectifs qui pourraient être assignés par décret au futur comité tout en prolongeant l'intention du législateur inscrite dans le cadre législatif en vigueur, et en particulier par la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité du 21 mai 2001 ;
- en second lieu, la dénomination, le positionnement auprès du gouvernement, la composition, l'organisation, le fonctionnement, les liens avec d'autres institutions et le budget de fonctionnement et d'intervention ;
- en troisième lieu, les moyens qui lui seraient alloués pour l'organisation des événements scientifiques, culturels et mémoriels ainsi que ses relations avec la société civile.

En tout état de cause, le Comité devrait prendre le titre de « comité national » afin de mieux signifier son ancrage dans la loi et son rôle dans la société. Au terme de l'importante consultation qui est à conduire de manière large avec de chercheurs, d'acteurs culturels et sociaux, de hauts fonctionnaires et d'élus, s'agissant d'un comité qui a été établi auprès du gouvernement en application d'une loi de la République, il s'agira, en fin de compte, de s'interroger sur la pertinence et la forme d'une extension du domaine mémoriel et historique couvert par celui-ci à tout ou partie de la période coloniale de la France, tout en conservant la primauté et la spécificité de la question des mémoires de l'esclavage. Bref, en un mot, notre question est la suivante : le temps est-il venu, pour la France, de passer d'un Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, à un Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage et de la colonisation ?

* * * * *

« *La plongée dans le gouffre du passé est condition et source de liberté* » a écrit Frantz Fanon. L'effort de comprendre libère et apaise. Plonger dans le gouffre de l'esclavage colonial, c'est travailler ensemble à se libérer des chaînes du passé, pour que ses fantômes deviennent des ancêtres qui trouvent leur juste place parmi ceux qui ont fait l'histoire. En proposant d'aller plus loin dans cette plongée, notre ambition est de permettre à l'ensemble des composantes de la société française de dépasser son aliénation au passé colonial et de retrouver le sens et le goût d'une communauté de destins ouverte sur le monde.

SYNTHESE DE L'AVIS AU GOUVERNEMENT POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

16 FEVRIER 2012

Cet avis rédigé par Françoise Vergès et approuvé par l'ensemble des membres du CPMHE en séance plénière le 16 février 2012, insiste sur la nécessité de passer à une nouvelle étape dans le travail de mémoire de la France sur les héritages de la traite et de l'esclavage engagé depuis l'adoption de la loi du 21 mai 2001 Il est marqué par l'installation d'un comité de personnalités auprès du gouvernement en 2004 et l'instauration en 2006 d'une journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, le 10 mai.

Constatant avec satisfaction les progrès en cours dans la connaissance d'une histoire longtemps occultés, tant en raison de l'amplification des travaux de recherche en France que de l'inscription dans les programmes scolaires, cet avis considère toutefois que le temps des médiations culturelles et citoyennes est venu, que ce soit à travers la réalisation du projet de Centre des mémoires de la traite et de l'esclavage qu'au moyen d'un renforcement du rôle et des moyens du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

EST D'ABORD RAPPELE LA SPECIFICITE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL ET LES ALEAS DE SA MEMOIRE EN FRANCE DONT DECOULENT LA LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE

Progressivement la recherche permet de reprendre la mesure d'un temps, celui de la traite négrière et de l'esclavage colonial, qui a perduré durant plus de trois siècles, mettant en relation trois continents et qui a imprégné les strates les plus profondes de la société française et européenne – de sa jurisprudence à ses goûts culinaires.

S'agissant de la France, l'abolition de l'esclavage en 1848 s'accompagna de la volonté officielle de tourner la page et d'oublier du passé. S'installa dès lors un long silence de près d'un siècle effaçant l'esclavage du récit national. C'est ainsi que furent occultés non seulement les héritages complexes de cette histoire mais la voix propre des esclaves et de leurs descendants.

Cent cinquante ans après l'abolition de 1848, la mobilisation conjointe d'associations, d'intellectuels et de descendants d'esclaves le 23 mai 1998 brisa enfin le silence, libérant un processus de reconnaissance qui a conduit à l'adoption à l'unanimité, le 10 mai 2001 de la loi tendant à la reconnaissance de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

L'institution de l'esclavage et les combats qui ont finalement conduit à son abolition constituent des étapes essentielles dans l'élaboration de l'Etat de droit et de l'idéal de citoyenneté républicaine et démocratique. Le lent travail de réappropriation par la société française de l'histoire de la traite et de l'esclavage répond à des enjeux civiques : il permet à chacun, d'où qu'il vienne, de ne pas être esclave de l'esclavage et il replace la réflexion sur les enjeux de la lutte contre l'esclavage au cœur de l'idéal républicain.

EST ENSUITE RAPPELE L'IMPORTANTANCE DE LA MISE EN PLACE, EN APPLICATION DE LA LOI DU 21 MAI 2001, D'UN COMITE DE PERSONNALITES QUALIFIEES AUPRES DU GOUVERNEMENT AYANT LA RESPONSABILITE DE PROPOSER DES ACTIONS EN VUE DE L'INSCRIPTION DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DANS L'HISTOIRE COMMUNE.

Revenant sur les grandes étapes de la mise en œuvre de la loi du 21 mai 2001 pour partie sous l'impulsion du comité mis en place par le gouvernement, cet avis expose la signification du dispositif mémoriel et commémoratif singulier qui articule les dates propres dans les territoires d'Outre-mer, la journée à la mémoire des victimes de l'esclavage et la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Il rappelle également que l'ambition du Comité vise la réinscription de cette histoire dans celle de l'Europe et du monde.

Les deux comités qui se sont succédé, le CPME (2004-2009) puis le CPMHE (2009-2012) ont placé au cœur de leur action la circulation de la parole et la transmission des connaissances. Des préconisations concrètes ont été faites dans le domaine de l'éducation, de la recherche mais également de la mise en valeur des patrimoines tant matériels qu'immatériels qui constituent les legs de cette histoire, ainsi que pour favoriser les médiations à travers la création contemporaines.

L'esclavage a laissé des traces visibles et invisibles sur notre territoire, dans les territoires d'Outre-mer comme dans l'hexagone. L'histoire de l'esclavage n'est pas celle d'un groupe mais celle de la France toute entière. La réappropriation par tous de cette histoire favorise la constitution de cet espace commun où des mémoires jusque là fragmentées et abandonnées à leur enfermement peuvent converser et se relier à la faveur d'un récit partagé.

Au XXI^e siècle, la figure de l'esclave et les formes de l'esclavage colonial interrogent le fondement même de nos sociétés démocratiques. Cette interrogation ne se limite pas aux frontières de la France. C'est la raison pour laquelle le Comité a toujours pris soin d'inscrire aussi cette histoire et de ses héritages dans ses dimension européenne et mondiale, des mondes de l'Atlantique à l'Océan Indien.

Au fil des années, en dépit de ses faibles moyens, tirant sa légitimité tant des demandes de la société et des exigences de la loi, le Comité a été reconnu comme un interlocuteur de référence tant au niveau international que national. Après huit ans d'existence, toutefois, le temps est venu de repenser son rôle et ses moyens.

EST ENFIN DEMANDE LA MISE EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT D'UNE MISSION POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE AFIN DE REpondre AUX BESOINS ACTUELS DE LA SOCIETE ET A LA FRAGMENTATION DES MEMOIRES ISSUES DE LA COLONISATION.

Au temps de l'inscription symbolique doit suivre celui des médiations citoyennes et d'un dépassement de la propension française à la fragmentation et à l'enfermement des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation.

Le premier vecteur de cette médiation sociale et citoyenne autour de cette histoire et de ses héritages réside dans la création du Centre des mémoires de l'esclavage, centre de ressources, de documentation et de rencontres, préconisé dès 2005 par le Comité, et qui a fait, en 2007, l'objet d'un rapport de préfiguration confié à Edouard Clissant.

Mais par-delà, il convient de réincorporer dans la conscience historique nationale la traite, l'esclavage et le passé colonial et impérial de la France. Pour une part, le destin commun s'est élaboré sur la prescription de l'oubli : oubli de l'esclavage, de la colonisation. Mais cet oubli a cristallisé des mémoires reléguées et sclérosé une part de la conversation civique rendant le présent incompréhensible. Ainsi tout se passe comme si l'histoire de la traite et de l'esclavage, et plus généralement celle de la colonisation, n'avaient plus rien à nous dire, restant prises dans un jugement moral. Or, de fait, l'histoire de l'esclavage interroge l'histoire de France et l'inscrit dans le monde.

Afin de permettre à la société française de franchir une nouvelle étape, le CPMHE souhaite que soit mise en place une mission de préfiguration sur son avenir pour redéfinir, au terme d'une consultation large, ses objectifs, son assise officielle et administrative et ses moyens.

Comme le conclut Françoise Vergès dans cet avis adressé au gouvernement, *« l'effort de comprendre libère et apaise. Plonger dans le gouffre de l'esclavage colonial, c'est travailler ensemble à se libérer des chaînes du passé, pour que ses fantômes deviennent des ancêtres qui trouvent leur juste place parmi ceux qui ont fait l'histoire. En proposant d'aller plus loin dans cette plongée, notre ambition est de permettre à l'ensemble des composantes de la société française de dépasser son aliénation au passé colonial et de retrouver le sens et le goût d'une communauté de destins ouverte sur le monde. »*

LE COMITE POUR LA MEMOIRE & L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

**La loi n°2001-434
du 21 mai 2001**

tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, adoptée à l'unanimité par le Parlement, prévoit l'installation par décret d'un comité de personnalités qualifiées *"chargé de proposer sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations"*.

En 2004

à la suite de la promulgation d'un décret fixant sa composition et son rôle, **le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) est institué pour cinq ans sous la présidence de Maryse Condé**. Le CPME reçoit notamment pour mission de proposer une date pour la mémoire de l'esclavage. Davantage qu'une journée de commémoration de l'abolition, dont le souvenir s'était estompé, le CPME a proposé en 2005 de faire du 10 mai *"une journée consacrée aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions"*. Le décret du 30 mars 2006 institue cette journée dans l'hexagone.

**En 2009, au terme d'un
mandat de cinq ans,**

au cours duquel le CPME a contribué à faire évoluer les programmes scolaires, à favoriser les progrès et la vulgarisation de la recherche, à valoriser le patrimoine sur la traite, l'esclavage et l'abolition, le gouvernement a décidé de **renouveler les missions et de renforcer l'assise administrative du Comité**.

**Par le décret n°2009-506
du 6 mai 2009,**

le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) placé sous la présidence de Françoise Vergès est installé auprès du gouvernement. Son rôle de conseil a été affirmé et son expertise renforcée grâce à la nomination en son sein d'historiens, de chercheurs et de conservateurs du patrimoine. Le CPMHE a pour mission de faire des préconisations pour l'inscription des mémoires de la traite et de l'esclavage dans l'espace public, pour favoriser le développement de la recherche et la diffusion de la connaissance historique sur ces questions auprès du plus large public, notamment scolaire, ainsi pour valoriser les héritages culturels. Il veille à la mise en place de coopérations et de commémorations à l'échelle européenne et internationale.

**Le CPMHE fait des
recommandations au
Gouvernement**

concernant les commémorations, les événements nationaux et internationaux, les actions de sensibilisation et de diffusion ainsi que les initiatives entre les Etats touchant à l'histoire et aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Il peut également rendre des **avis** et se voir confier des **missions**.

Un secrétaire général

l'assiste dans l'accomplissement de ses missions et anime la coordination interministérielle entre les ministères de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, de la Culture et de la communication, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Affaires étrangères et européennes et de la Défense nationale.

Le CPMHE est domicilié

au ministère chargé de l'Outre-mer, 27 rue Oudinot 75007 Paris. Il dispose d'un site internet **www.cpmhe.fr**.

LA COMPOSITION DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

LES MEMBRES DU CPMHE

Après la promulgation du décret instituant le comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), ont été nommés pour trois ans, par décret du Premier ministre le 8 mai 2009 :

Françoise VERGÈS présidente du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.
Présidente du précédent comité depuis le 13 février 2008, en remplacement de Maryse Condé, Françoise Vergès a été reconduite pour trois ans en tant que présidente du CPMHE.

Greg GERMAIN Né en 1947 en Guadeloupe, originaire de Marie-Galante, Greg Germain est acteur, réalisateur, metteur en scène, auteur et producteur. Président du festival Off d'Avignon, engagé pour la promotion de la diversité culturelle dans le cinéma et le théâtre français dès le début des années 1990, il a créé, en 1998, dans le cadre du Off du festival d'Avignon, le théâtre d'Outre-mer en Avignon (TOMA). Personnalité de premier plan de la vie artistique, il fut l'un des principaux organisateurs de la marche du 23 mai 1998 des «descendants d'esclaves» organisée à Paris à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Claude-Valentin MARIE Né en 1947 à Fort-de-France, en Martinique, le sociologue et démographe Claude-Valentin Marie a été vice-président de la HALDE et membre du CPME de 2004 à 2009. Spécialiste de sociologie du travail, de sociologie des migrations et des politiques publiques de lutte contre les discriminations, il travaille depuis plus de vingt ans sur les questions relatives aux migrations des populations d'Outre-mer, aux migrations internationales, et au fonctionnement du marché du travail. Sur ces thèmes, il a rédigé plusieurs rapports officiels et de très nombreux articles dans des revues scientifiques spécialisées. Il est actuellement conseiller pour l'Outre-mer auprès de la direction de l'INED et assume la responsabilité scientifique d'une des plus importantes enquêtes démographiques et sociales jamais conduites dans les DOM.

Henriette DORION SEBELOUE Née en 1932 à Cayenne, Henriette Dorion-Sébéloú préside l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane (UGAG). Membre du CPME de 2004 à 2009, puis du CPMHE. Juriste d'entreprise, elle est engagée dans la vie associative depuis plus de trente ans : outre l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane (UGAG), elle préside le Comité national de liaison des Associations du souvenir (Abbé Grégoire, Schoelcher, Mortenol, Félix Éboué, Gaston Monnerville et Delgrès), vice-présidente de la Société des amis de Gaston Monnerville, présidente du Comité national du souvenir de Félix Éboué, vice-présidente du Comité d'aide aux sinistrés d'Outre-mer, administratrice du centre des provinces françaises, déléguée générale pour la France de la fondation des cités carnavalesques européennes, présidente de la commission internationale des juristes.

Guy LAVAUD Né en 1942 à Port-au-Prince (Haïti), Guy Lavaud est consultant. Il s'est établi en France en 1951 pour ses études. Diplômé HEC, il a fait une carrière de dirigeant dans le monde de l'entreprise et de la communication tout en menant une vie associative active, notamment dans la lutte contre l'exclusion économique, sociale et culturelle. Il a été président de Radio Latina et du cinéma Le Latina. Il continue à présider Ars Latina (expositions et édition). Il est également co-président de Haïti Partenaire France Europe qui participe au resserrement des liens entre la France et Haïti notamment par le soutien d'actions de développement économique, éducatif et social.

Jean HÉBRARD

Né en 1944 à Pont-Saint-Esprit, Jean Hébrard est inspecteur honoraire de l'Éducation nationale. Il enseigne à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et à l'université du Michigan (États-Unis). Chercheur associé au Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES), il s'est spécialisé dans l'histoire de l'esclavage dans le monde atlantique, notamment du Brésil. En 2011, il a publié avec Rebecca R. SCOTT, *Freedom Paper : An Atlantic Creole History*, qui retrace l'histoire, sur six générations d'une même famille dont l'ancêtre la plus anciennement connue, une femme peule, avait été esclave à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle et dont les descendants se sont illustrés dans toutes les luttes pour la liberté et la dignité : durant la révolution haïtienne, en France en 1848, en Louisiane pendant la guerre civile et la reconstruction, en Belgique durant les deux dernières guerres mondiales...

Myriam COTTIAS

Née en 1960 à Bordeaux, issue d'une famille martiniquaise, Myriam Cottias est responsable du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES – CNRS). Auteur d'une thèse en anthropologie et démographie sur « la famille antillaise du XVII^e au XIX^e siècles », elle est directrice de recherche au CNRS (CRPLC- Université des Antilles-Guyane) et coordonne pour la période 2007-2012 le programme européen «Slave Trade, Slavery, Abolitions and their Legacies in European Histories and Identities». Elle a publié de nombreux articles sur les Antilles et la question de l'esclavage, notamment, en 2007, un essai intitulé *La question noire, une construction coloniale*.

Marie-Hélène JOLY

Née en 1955, Marie-Hélène Joly, conservatrice générale du patrimoine, est inspectrice générale au ministère de la Culture. De 2009 à 2011 elle a dirigé le musée des ducs de Bretagne à Nantes où furent ouvertes en 2007 des salles consacrées à la traite et à l'esclavage. Après une carrière à la direction des Archives de France puis à l'Inspection générale des musées, nommée chef de l'Inspection générale des musées. Elle a été chargée au sein de ce service des musées d'histoire. Elle a participé en 2005-2006 à l'enquête du précédent comité sur les collections relatives à la traite et à l'esclavage dans les musées français et a publié *Musées et collections d'histoire en France* et *Des musées d'histoire pour l'avenir* ainsi que de nombreux articles sur le sujet. De 2007 à 2009, elle fut directrice-adjointe de la Mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la Défense.

Jean-Claude JUDITH DE SALINS

Né en 1941 à Alger, réunionnais de souche, Jean-Claude Judith de Salins est le président de l'Association Réunionnaise de Culture et Communication (ARCC). Il a fait une partie de sa carrière à l'UNESCO, a œuvré à la protection des artistes et à la valorisation des patrimoines culturels, notamment dans la zone de l'océan Indien. Il est également conseiller d'honneur élu de l'Association internationale des arts plastiques pour l'UNESCO (AIAP), une ONG créée à l'initiative de l'UNESCO. Il fut rapporteur à l'occasion des États-généraux de l'Outre-mer organisés en 2009.

Frédéric RÉGENT

Guadeloupéen d'origine, Frédéric Régent est né à Landau en Allemagne en 1969. Docteur en histoire de l'université de Paris I, il s'est spécialisé dans les questions concernant l'esclavage dans les colonies françaises de l'Ancien régime à la Révolution. Il est maître de conférences à Paris I-Panthéon-Sorbonne et a publié en 2004 *Esclavage, métissage, liberté* et, en 2007, un ouvrage qui fait désormais référence intitulé *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions 1620-1848*.

Philippe PICHOT

Né en 1964 à Chambéry, Philippe Pichot est directeur de l'association Pays du Haut Doubs et chef du projet de développement du château de Joux – Toussaint Louverture. Il coordonne *La route des abolitions de l'esclavage* qui assure le lien entre différents lieux de mémoire liés à l'esclavage et à l'abolition dans l'Est de la France.

François DURPAIRE

Né à Poitiers en 1971, François Durpaire est agrégé et docteur en histoire. Il est l'auteur d'une thèse sur *les Etats-Unis et la décolonisation de l'Afrique noire francophone*. Auteurs de nombreux articles dans le domaine des études postcoloniales, il a consacré dès 2007 un livre à *L'Amérique de Barack Obama* et a participé en 2009 à la rédaction d'un essai collectif intitulé *La révolution antillaise : quelle place pour l'Outre-mer dans la République ?* François Durpaire est également l'un des initiateurs de l'appel pour une République multiculturelle. Dans le cadre de son activité de formateur pour les enseignants en histoire, il s'est spécialisé dans l'enseignement des questions difficiles, comme la traite, l'esclavage ou la colonisation.

LE SECRETAIRE GENERAL DU CPMHE

Depuis 2004, le ministère en charge de l'Outre-mer assure le secrétariat du comité pour la mémoire de l'esclavage. Toutefois, afin d'animer l'action du CPMHE au niveau interministériel, le gouvernement a décidé en 2009 de doter le nouveau CPMHE d'un secrétaire général pour les trois ans de son mandat.

Le secrétaire général du CPMHE est chargé d'assurer la coordination des administrations qui, aux côtés de l'Outre-mer, sont concernées par l'application de la loi du 21 mai 2001 et, par l'action du comité, à savoir le ministère de la Culture et de la communication, le ministère de l'Education nationale et celui de la recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur ainsi que celui de la Défense nationale. En outre, il anime les travaux du CPMHE et son rôle de conseil auprès du gouvernement en matière de commémorations, d'enseignement, de recherche et de valorisation du patrimoine, ainsi que les actions européennes internationales. Enfin il est responsable de la communication et des relations institutionnelles du CPMHE, et anime son site www.cpmhe.fr.

Frédéric LAZORTHES

est secrétaire général du CPMHE depuis mai 2009.

Né en 1967 à Toulouse, Frédéric Lazorthes est historien de formation. Il a commencé sa carrière dans le journalisme et la communication. Chargé de mission en charge de la prospective au cabinet du Premier ministre de 2005 à 2007, puis chef de la mission d'animation de la prospective et de la stratégie au ministère de l'Agriculture et de la pêche (2007-2008), il fut conseiller au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer (2008-2009) avant d'être nommé chargé de mission auprès du délégué général à l'Outre-mer puis secrétaire général du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
27, rue Oudinot 75007 Paris**